



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BNIC
COGNAC
FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 13 septembre 2024

Menace économique sur la filière du Cognac

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine s'est déplacé le 13 septembre 2024 à la rencontre des représentants de la filière Cognac. Il était accompagné par le préfet de Charente, le sous-préfet de Cognac, son conseiller diplomatique, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Nouvelle-Aquitaine et la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Charente.

Cette nouvelle rencontre a permis aux représentants professionnels d'informer le Préfet de la récolte à venir. Les discussions ont surtout porté sur l'évolution de la situation économique du Cognac et du risque imminent que la procédure antidumping chinoise ciblant le Cognac fait désormais peser sur la filière.

Sur ce point, les représentants professionnels ont souligné leur très vive inquiétude et rappelé les conséquences extrêmement dommageables que l'imposition de droits antidumping au niveau évoqué par les autorités chinoises aurait sur la filière et pour toute la région de production du Cognac, alors que les exportations vers ce pays représentent aujourd'hui 25 % des débouchés de la filière.

La filière Cognac *« demande au Préfet de se faire le relais auprès du Premier ministre et du Gouvernement quant à cette situation hautement préjudiciable et en appelle une fois encore à une solution négociée ».*

Étienne Guyot, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, *« réaffirme son soutien plein et entier à la filière et s'est engagé à appeler l'attention du nouveau Gouvernement sur l'impact considérable qu'aurait une taxation sur tous les maillons de la filière Cognac. Il confirme que les services de l'État seront aux côtés des professionnels dans la recherche de solutions ».*